



**CEJA**  
Centre d'Etudes  
Juridiques Africaines

*Organisation dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil Economique et Social de l'ONU*

DUPLAIN Marie

ème

Conseil des droits de l'homme – 50 session

Point 3 – DI avec le RS sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences

## **Violences envers les femmes Batwa**

Monsieur le Président,  
Madame la Rapporteuse spéciale,  
Mesdames, Messieurs,

Le Centre d'Etudes Juridiques Africaines (CEJA) exprime son extrême préoccupation quant au respect des droits humains des Batwa, peuple autochtone vivant dans la région des Grands Lacs et plus particulièrement des femmes Batwa, victimes de violences récurrentes.

En effet, le CEJA déplore qu'en plus de violences domestiques graves subies par les femmes Batwa au sein de leur propre communauté, ces dernières sont également, comme le mentionne Madame la Rapporteuse spéciale dans son rapport du 21 avril 2022, particulièrement exposées à des formes graves de violences fondées sur le genre telles que des violences sexuelles perpétrées par des agents étatiques et des entreprises privées<sup>1</sup>.

Le CEJA s'alarme des multiples raids dans le Parc national de Kahuzi-Biega perpétrés par l'armée congolaise et des gardes du Parc ayant entraîné la mort de plusieurs dizaines de Batwa dont une femme enceinte, brûlée vive et le viol de dizaines de femmes de la communauté<sup>2</sup>.

Le CEJA exhorte le gouvernement de la République Démocratique du Congo ainsi que ceux de la région des Grands Lacs à respecter les divers instruments internationaux tels que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que les instruments africains, notamment la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et son Protocole relatif aux droits des femmes en Afrique. Ils doivent également appliquer la Résolution 183 relative à la protection des droits des femmes autochtones en Afrique adoptée par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples<sup>3</sup>.

Je vous remercie pour votre attention.

---

<sup>1</sup> Voir rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences du 21 avril 2022 au sujet de la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones (A/HRC/50/26).

<sup>2</sup> Assignon Carole / Müller Mariel, Les Batwa, une minorité victime de violences dans le parc national de Kahuzi-Biega: <https://www.dw.com/fr/rdc-parc-national-de-kahuzi-biega-minority-rights-group-batwa-bmz-financement-allemand/a-61384526> (consulté le 14 juin 2022) ; Mongabay, Des raids meurtriers ont eu lieu contre les Batwa, derniers exemples de ces abus envers ce peuple autochtone de RDC: <https://fr.mongabay.com/2022/01/des-raids-meurtriers-ont-eu-lieu-contre-les-batwa-derniers-exemples-des-abus-envers-ce-peuple-autochtone-de-rdc/> (consulté le 14 juin 2022).

<sup>3</sup> Voir rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences du 21 avril 2022 au sujet de la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones (A/HRC/50/26).